

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Accusée de trafic d'enfants, Adré Rosine retrouve la liberté

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

Privée de ses deux enfants depuis son incarcération à la prison centrale de Libreville, il y a 2 ans, abandonnée par son compagnon, pourtant bien au fait de ses ennuis judiciaires mais rentré au Bénin, ne recevant aucune visite depuis son placement en détention préventive, accablée par la déposition aux OPJ de Kouinsou Lassita, la nièce de son compagnon, Adré Rosine, de nationalité béninoise, n'aura pas connu une vie très tranquille quelque temps après son arrivée sur le sol gabonais. Le ministère public a sollicité de la Cour criminelle spécialisée de "très larges circonstances atténuantes", ensuite son conseil

(Mes Bissike Mbani et Carole Moussavou) évoquant "les vicissitudes de la vie" de Adré et, enfin, la Cour qui l'a condamnée à 10 ans d'emprisonnement (8 ans avec sursis et 2 ans) de réclusion criminelle. Et après un petit calcul, on comprend vite que la concernée, en prison depuis mars 2018, a bénéficié de la levée du mandat de dépôt, sa période de détention préventive ayant couvert cette peine. Il était reproché à Adré Rosine d'avoir fait entrer en territoire gabonais, la jeune Kouinsou Lassita (15 ans) "à des fins d'asservissement pour le commerce", selon le procureur général, Steeve Ndong Essame Ndong. Elle sera interpellée par les éléments du commissariat de police du 3^e arrondissement de Libreville.

L'interrogatoire révélera que c'est sa tutrice, dame Adré Rosine, elle-même commerçante, qui l'a initiée à ce commerce. Il se trouve que les faits, tels que relatés par l'accusée et plaidés par ses avocats, n'auraient pas dû avoir cette interprétation.

Car, c'est par un cas de force majeure que Kouinsou Lassita s'est retrouvée ce jour-là à commercer dans les rues de Libreville. Tout simplement parce que le bailleur de dame Adré, avait expulsé les enfants de la maison, dont la petite Kouinsou.

Ce sont les voisins qui informèrent la mère de famille de la situation. "Le bailleur avait refusé l'avance de 30 mille F CFA que je lui avais proposée. Lorsque j'ai trouvé les enfants dehors, j'ai sollicité l'aide de Kouinsou



Photo : Wilfried MBINAH

Me Moussavou Carole pendant la plaidoirie, avec sa cliente Adré Rosine.

Lassita qu'elle tienne ma place à la station où je vends et que moi-même j'irai vendre partout pour réunir le reliquat. Arrivée

en janvier, elle était à la maison où elle gardait les deux enfants âgés de 2 et 5 ans", racontera Adré Rosine.

NESPRESSO.
OFFRE MACHINE
DU 23/09/2020 AU 11/10/2020

-20%
SUR TOUTES LES MACHINES
+ 5 ÉTUIS DE CAFÉ OFFERTS



Libreville : Situé dans la galerie marchande de MBOLO Tel : 01 72 61 19/13
Tel : 065 95 88 51/52

*Dans la limite des stocks disponibles. Etuis offerts présélectionnés. Voir conditions en boutique.